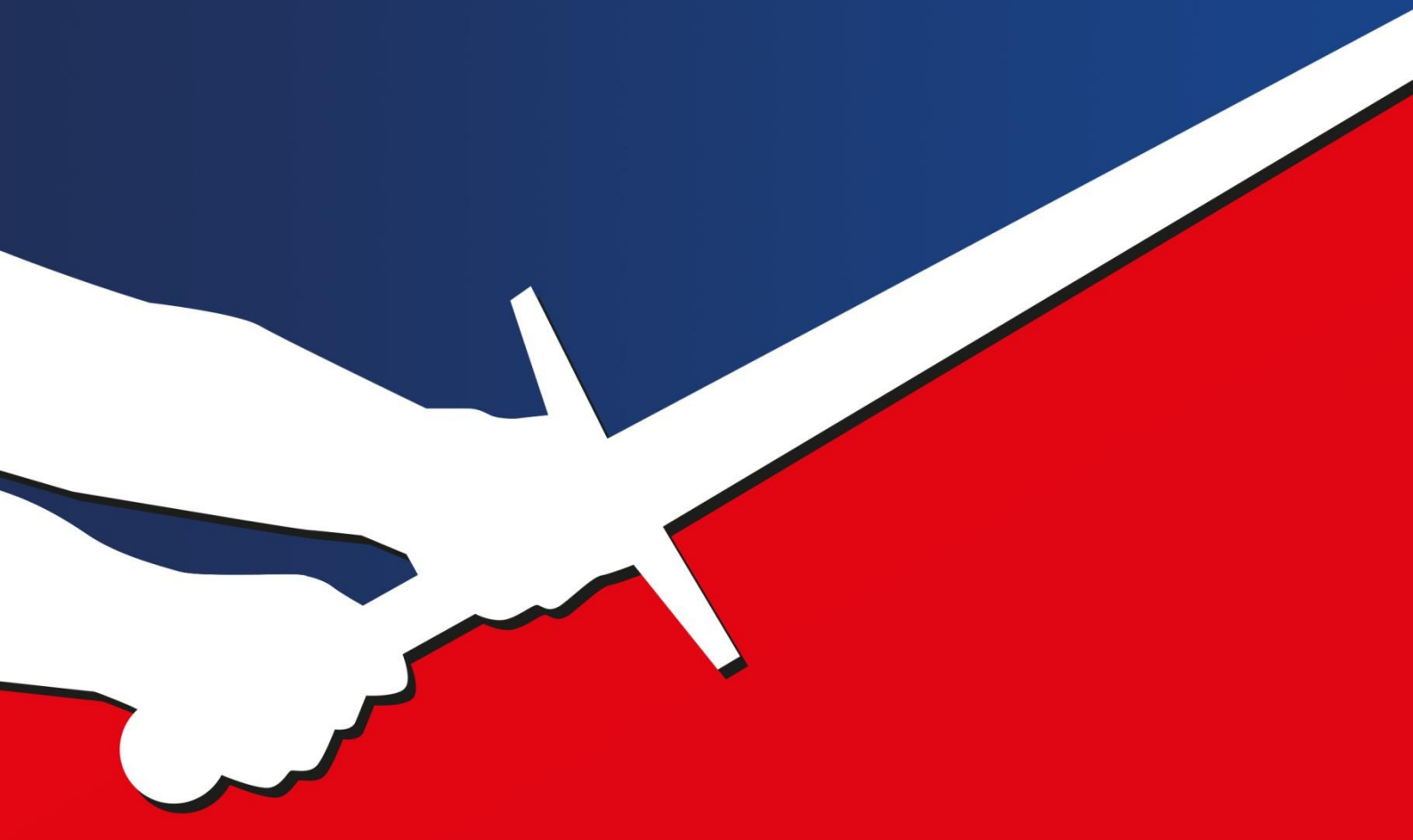


FFAMHE

Fédération Française des
Arts Martiaux Historiques Européens

Contenu des diplômes fédéraux



Sommaire

Sommaire	1
I. Définition du niveau des diplômes.....	2
II. Décomposition des diplômes en module.....	3
1. Niveau 1 : Animateur fédéral.....	5
Contenu des modules.....	5
2. Niveau 2 : Instructeur fédéral.....	7
Contenu des modules.....	7
3. Niveau 3 : Formateur fédéral	10
Contenu des modules : A venir !.....	10
III. Validation.....	12
1. Composition du jury	12
2. Niveau 1.....	12
Durée de formation.....	12
Equivalence pour les modules	13
Description de l'examen final du niveau 1	13
3. Niveau 2.....	14
Durée de formation.....	14
Equivalence pour les modules	14
Description de l'examen final.....	14
4. Niveau 3.....	16
Durée de formation.....	16
Equivalence pour les modules	16
Description de l'examen final.....	16
IV. Organisation administrative	17
V. Annexes	17
1. Liste des diplômes dans le milieu du sport donnant lieu à certaines équivalences.....	17
2. Liste des diplômes d'animation donnant lieu à certaines équivalences	17
3. Liste des formations aux premiers secours reconnues par la FFAMHE	17

Contenu des diplômes fédéraux



PREAMBULE : ce qui assoit l'autorité d'un instructeur, ce n'est pas le diplôme et son niveau mais la mise en œuvre pratique des compétences sanctionnées par ce diplôme.

I. Définition du niveau des diplômes

Les diplômes suivants visent à reconnaître les capacités de l'encadrant d'un groupe de pratiquants de cette discipline physique et sportive particulière que sont les arts martiaux historiques européens (AMHE). Le propre des AMHE étant de mettre les sources au cœur de notre pratique, il est possible de s'orienter en début de formation vers un mode laboratoire (dit « labo » par la suite) ou un mode de transmission plus classique (dit « moniteur »), consistant en l'animation de la séance d'activités physiques dans un rapport maître / élèves.

Niveau 1 : Animateur fédéral

Il est amené à animer en sécurité une séance AMHE. Il est également capable d'initier à une ou différentes disciplines AMHE.

En mode Labo, il est capable de coordonner un groupe de recherche en AMHE (plan, animation, synthèse). En mode moniteur, il est capable de préparer et de gérer un cours en s'assurant de la sécurité des pratiquants, de prendre en charge une section AMHE dans un club multi-activité, ou une partie des séances d'un club AMHE.

Niveau 2 : Instructeur fédéral

Il est capable d'encadrer une séance AMHE sur différentes disciplines.

Il possède des connaissances sur les sources et les méthodes de travail pour la recherche AMHE. Il est également autonome dans son enseignement sur la saison de cours, capable d'assurer seul la charge d'un club AMHE.

Niveau 3 : Formateur fédéral

Il s'agit d'un enseignant référant pour les animateur et instructeurs fédéraux.

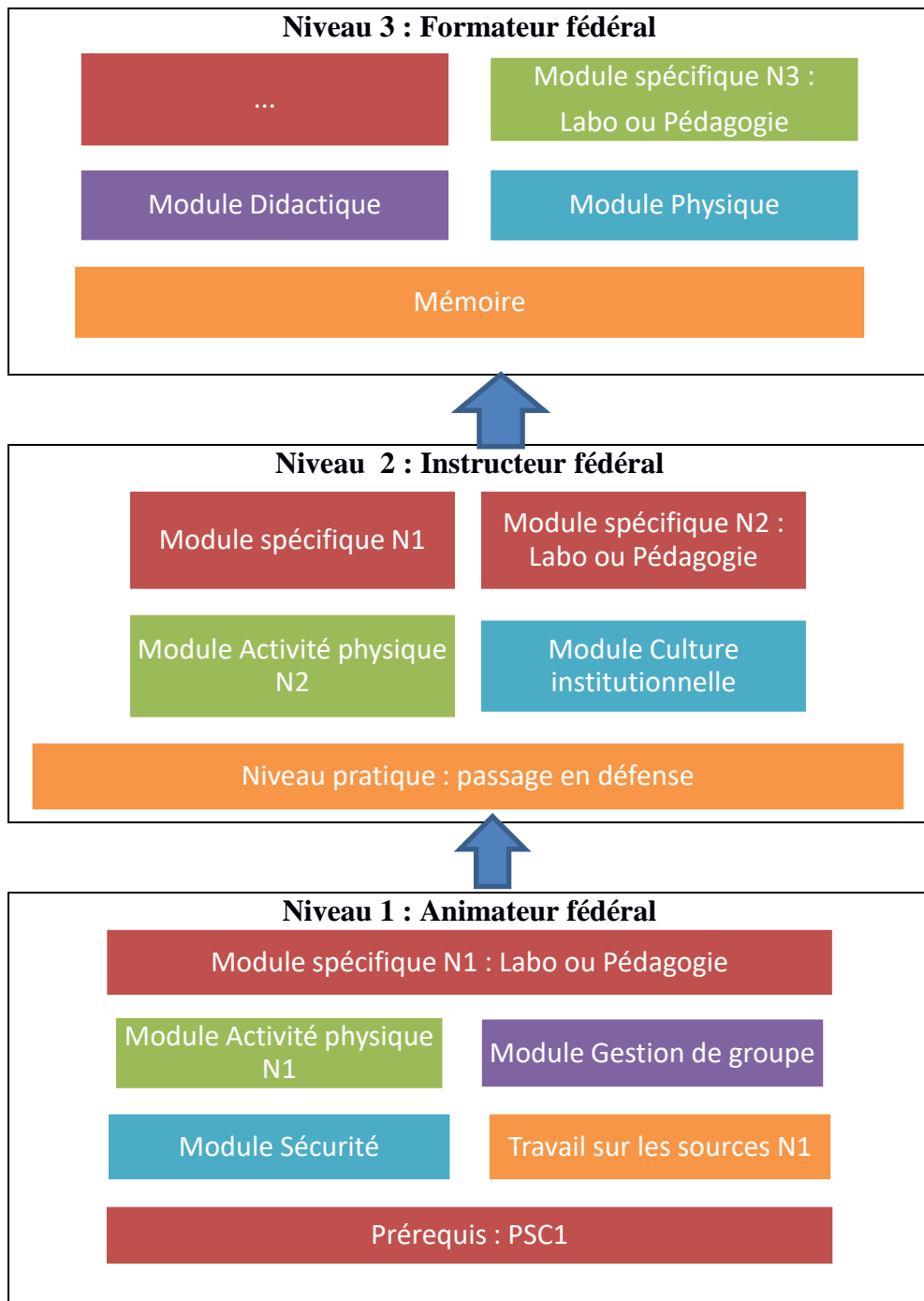
Durant une séance AMHE qu'il encadre, il est apte à donner la leçon à un ou plusieurs pratiquants. Il possède des aptitudes poussées permettant de proposer la synthèse entre plusieurs sources.

Ce statut le place naturellement dans la situation d'un formateur d'enseignants.

II. Décomposition des diplômes en module

Les différents niveaux s'obtiennent par l'intermédiaire de modules. Ces unités peuvent être validées les unes après les autres sans limites de temps. Chaque module possède ses propres critères et son propre mode de validation comme décrit plus loin.

Des examens permettent de valider des critères communs ou spécifiques de différents modules. Ces examens peuvent être écrits, oraux ou pratiques.



1. Niveau 1: Animateur fédéral

Il est amené à animer en sécurité une séance AMHE. Il est également capable d'initier à au moins une disciplines AMHE.

Prérequis :

Avoir 18 ans révolus

Être titulaire du PSC1 (ou équivalent).

Être à jour de sa cotisation pour l'année en cours.

Contenu des modules

Module Sécurité

Être capable d'encadrer et d'animer une séance en maîtrisant les paramètres de sécurité (équipement, contenu proposé, environnement...) :

- Savoir gérer son environnement en toute sécurité ;
- Connaître les documents de recommandations de la fédération (coupe, PSC1 adapté aux AMHE...) ;
- Connaître le matériel utilisé (armes, équipements, protections...) ;
- Savoir utiliser le matériel à bon escient (protections adaptées aux exercices...) ;
- Savoir gérer une trousse à pharmacie ;
- Connaître les règles d'hygiène.

Modalité de validation : participation à la formation

Module Activité physique niveau 1

Savoir mettre en condition, échauffer globalement ou spécifiquement suivant un plan progressif

Savoir retourner au calme avec un groupe

Savoir gérer des étirements

Connaître globalement les fonctionnements anatomiques, physiologiques et biomécaniques du corps humain.

Modalité de validation : participation à la formation

Module Culture des AMHE et sources

Connaître la définition et la charte des AMHE ;

Connaître différents types de sources ;

Initiation à l'analyse et l'interprétation.

Modalité de validation : participation à la formation

Module Gestion du groupe

Avoir une attitude pédagogique adaptée ;
 Savoir accueillir ;
 Savoir animer ;
 Savoir communiquer (au sein d'une association et à l'extérieur) ;
 Être capable de s'adapter à différents publics au sein de l'association (jeunes ou vieux, néophytes ou initiés, ...) et en dehors de l'association (médiation culturelle...) ;
 Savoir se placer par rapport au groupe ;
 Être capable de se faire entendre par l'intégralité du groupe ;
 Avoir des consignes claires et audibles ;
 S'assurer d'être vu, entendu et compris par l'ensemble du groupe ;

Modalité de validation : participation à la formation

Module spécifique niveau 1

Le choix est laissé entre les module labo et transmission, au niveau 2 le future diplômé devra valider le module non choisi au niveau 1.

Module LABO N1

Être capable de construire une séance à partir d'un extrait simple de source ;
 Être capable de poser une problématique, un thème ;
 Être capable de proposer des hypothèses, des axes de résolutions ;
 Être capable de coordonner les différentes interprétations d'un groupe ;
 Être capable de remettre en question son raisonnement ;
 Être capable de synthétiser une conclusion (réussites, échecs, nouvelles pistes à exploiter pour une séance ultérieure) ;

Connaître différentes méthodes de travail autour des sources ;
 Savoir croiser différentes sources en gardant un esprit critique (pour éviter tout syncrétisme) ;
 Être capable de contextualiser une source.

Module Pédagogie N1

Être capable de créer une séance ou un atelier pour un groupe :
 Savoir construire un cours : définir un thème, un objectif principal et des objectifs secondaires
 Savoir structurer un cours, un plan de cours ;
 Être capable de choisir avec pertinence des exercices en fonction des objectifs visés ;
 Être capable de définir des critères de réussite en rapport avec les objectifs visés ;
 Être capable de s'adapter au nombre de pratiquants (petit ou moyen groupe, nombres pairs et impairs) ;

Être capable de mentionner les sources sur lesquelles se basent son intervention (même s'il ne les maîtrise que de seconde main) ;
 Être capable à partir d'un extrait technique simple issu d'une source de sa discipline, de mettre en place une séance en sécurité.

Modalité de validation : examen pratique sur la source de son choix (réalisation du plan de séance, mise en pratique de tout ou partie du plan de séance + entretien)

2. Niveau 2 : Instructeur fédéral

L'instructeur fédéral est autonome dans sa salle et dans sa structure. Il est capable de préparer et d'encadrer un cycle de séances AMHE sur une discipline de prédilection, et peut réaliser des séances d'initiations à différentes disciplines.

Prérequis :

Disposer du diplôme de niveau 1.

Participation active dans une structure associative (justification d'encadrement d'une activité AMHE depuis 2 ans, justification de participation à 2 stages nationaux en tant que participant ou instructeur).

Être à jour de sa cotisation pour l'année en cours.

Contenu des modules

Niveau pratique : Passage en défense

Avec l'arme de son choix, le futur instructeur affronte tous pratiquants se présentant devant lui le temps de son épreuve. Le candidat dispose du rôle de défenseur, ce qui signifie que tout coup double est en sa faveur. Ses adversaires doivent chercher à le toucher, les uns après les autres, avec seulement 3 venues chacun. Le venant ayant fait la meilleure touche (critère à préciser) recevra un prix symbolique (blason fédéral, branche de laurier, etc.). Les protections sont adaptées à la mise en sécurité des participants sans que cela puisse défavoriser un jeu technique riche.

L'objectif est de permettre au candidat de mettre en scène son savoir-faire sur une durée importante et face à une variété significative de participants.

Le contrôle, l'honnêteté, la richesse technique sont autant de critères mesurés.

Mode de validation : examen pratique

Module Activité physique niveau 2

Connaître plus spécifiquement les fonctionnements anatomiques, physiologiques et biomécaniques du corps humain ;

Connaître des notions sportives sur les échauffements et étirements ;

Connaître des notions de blessure liée à la pratique ;

Être capable de prévenir des blessures en relation avec la pratique sportive ;

Modalité de validation : participation à la formation

Module Culture institutionnelle

Savoir faire l'interface entre la direction de l'association et les pratiquants ;

Connaître les responsabilités légales de l'animateur ;

Savoir créer un club associatif, le gérer et l'affilier ;

Savoir s'occuper de la gestion comptable (budget prévisionnel, comptabilité analytique, bilan) ;

Connaître les différentes responsabilités du dirigeant, de l'instructeur, et de l'association ;

Connaître les différentes législations (transport simulateurs, mineurs, assurances...);

Connaître les différentes instances fédérales et le fonctionnement de la fédération ;

Être capable de faire la relation entre la fédération et les pratiquants (remontées d'informations vers la fédération ou redescende vers les participants) ;

Connaître la filière de formation (afin d'orienter un futur animateur, instructeur, formateur).

Modalité de validation : participation à la formation

Module spécifique niveau 1

Lors de l'obtention du diplôme d'animateur fédéral, l'apprenant avait le choix dans la validation d'un module spécifique de niveau 1. Pour obtenir le diplôme d'instructeur fédéral, il doit valider le second module suivant les mêmes modalités que précédemment.

Module spécifique niveau 2

Au niveau deux, l'apprenant peut continuer sa spécialisation en choisissant à nouveau entre deux modules de spécialité.

Labo N 2 :

Être capable de programmer un cycle de N séances autour d'une notion ou d'une problématique ;

Être capable de construire une séance à partir de plusieurs extraits de source ;

Être capable d'exploiter les interprétations d'un groupe en adaptant sa séance ;

Être capable de dégager ou d'exposer les fondamentaux ou logiques internes de la source utilisée lors de la mise en place d'expérimentations ;

Être capable de contextualiser une source ;

Connaître de manière globale les différentes époques, armes et traités qui définissent les AMHE ;

Connaître quelques notions de codicologie et de paléographie.

Transmission N 2

Savoir choisir des exercices appropriés et organiser leur progressivité

Savoir planifier un cycle de N séances à partir du public concerné (niveau de pratique initial, condition physique...), des motivations et des objectifs de chacun (compétition, niveau...), du temps disponible (de l'enseignant, des assistants, des élèves, de la structure), de la logistique (nombre de salles, superficie, matériel pédagogique...), des calendriers fédéraux (stages, compétitions...);

ou

Savoir articuler les séances de sorte à permettre l'acquisition, par les élèves, de tout ou partie des principes de la source ;
Être capable de procéder à des évaluations intermédiaires et de s'adapter.

Être capable d'apporter des corrections globales et individuelles ;

Être capable de donner des leçons individuelles de formation (placement d'un geste) ;

Être capable de gérer des situations imprévues ;

Modalité de validation : participation à la formation + examen pratique

3. Niveau 3 : Formateur fédéral

Il s'agit d'un enseignant référant pour les animateur et instructeurs fédéraux.

Prérequis :

Être titulaire du diplôme fédéral niveau 2
Avoir préparé et soutenu un mémoire
Participation active dans une structure associative
Être à jour de sa cotisation pour l'année en cours.

Contenu des modules : [A venir !](#)

Source : mémoire sur l'enseignement d'une source ou plusieurs sources ou mémoire sur une source

- *Rapport à la source : Sur dossier : écrit sur la source de son choix (contexte, pour qui, par qui, pourquoi ?)*(plutôt niv 3)

Pédagogie : plan de progression individuel

Didactique : méthodes d'enseignement

Physique : perfectionnement et renforcement ?

Mémoire : Source

Niv 3 :

Savoir croiser les sources et les articuler. Pouvoir réaliser un travail transversal sur une arme, une tradition manipulant plusieurs armes, sur une logique martiale dans plusieurs époques être capable de produire un travail publiable d'interprétation (par ex. production d'un mémoire)

Préparation physique niveau 3:

Connaissance approfondie du corps,
Aide au bien être physique (conseil) en dehors de séance

Connaissances institutionnelles

- connaissance de l'organisation du sport en France
- connaissance du droit des assurance

Pédagogie

Niv 3 :

être capable de construire des cycles sur 1, 2 ou 3 années

Savoir former et préparer des enseignants, par ex. monter une séance à destination des enseignants.

capacité à donner des leçons individuelles d'entrainement (perfectionnement du geste, efficacité, contextualisation)

NB :

Pour la leçon individuelle, on peut distinguer 2 voire 3 niveaux :

1 - La leçon d'apprentissage, de placement.

2 - La leçon de perfectionnement

3 - La leçon d'entraînement

(La première peut être introduite dans le cursus du niveau 2)

III. Validation

1. Composition du jury

Le jury soit composé au minimum de deux personnes lors de chaque épreuve.
La situation d'examen exige le respect d'une déontologie fondée sur des valeurs :

- l'équité inhérente au statut de l'examen ;
- La loyauté des membres du jury ;
- Le respect des candidats.

Ces principes impliquent le respect de modalités :

- Une attitude de respect envers les candidats qui passent l'épreuve ;
- L'application des critères choisis comme références pour l'évaluation.

Il est préférable pour des raisons de déontologie, il faut éviter qu'une des personnes du jury jugeant un candidat sur une épreuve donnée ait des liens directs avec celui-ci (lien familial, appartenance à la même association). Si ceci ne peut pas être évité, cette situation ne doit en aucun cas concerner plus de la moitié des examinateurs.

Les examinateurs doivent être si possible des enseignants diplômés de la fédération d'un niveau équivalent ou supérieur au niveau visé, et éventuellement de professionnels de la formation dans le domaine du sport.

Pour palier l'absence dans les premiers examens de diplômés de niveau suffisant pour constituer le jury, les membres du jury pourront être constitués d'enseignants expérimentés (5 ans minimum) disposant si possible de diplômes professionnels dans le domaine du sport.

2. Niveau 1

Durée de formation

La formation est prévue au minimum sur 4 jours. En comptant une journée supplémentaire pour l'examen, celle-ci peut donc s'inscrire organisationnelle ment :

- Au sein des jours ouvrés d'une semaine
- Sur deux week-end pour la formation, à laquelle s'ajoute un autre rendez-vous pour l'examen, par exemple durant un stage fédéral.

Les durées minimales par module se répartissent ainsi :

Module	Durée
Module sécurité	1/2 journée
Module activité physique	1 journée
Module culture des AMHE et des sources	1/2 journée
Module gestion du groupe	1 journée
Module pédagogique	1 journée

Ces durées minimales intègrent le fait que de nombreux candidats au diplôme auront été déjà mises en situations d'enseignement à plusieurs reprises. Il n'est pas possible de considérer ces durées comme suffisantes pour une personne complètement novice dans les différentes matières.

Chaque candidat devra attester avoir suivi une formation pour chacun des modules ou disposer d'une équivalence.

Equivalence pour les modules

Sécurité : aucun diplôme professionnel existant ne peut servir d'équivalence à ce module. Tout candidat doit suivre le module de formation.

Activité physique n°1 : tout diplôme professionnel du sport (liste non exhaustive en annexe) sur présentation d'une copie du diplôme.

Culture des AMHE et des sources : une équivalence est accordée sur la présentation de travaux de recherche de niveau universitaire ou de l'implication forte et reconnue au sein de la fédération (membre du CA ou d'une commission).

Gestion du groupe : équivalence en cas de possession d'un diplôme professionnel sportif (liste en annexe) ou d'un diplôme professionnel d'animation (BAFA, ...).

Description de l'examen final du niveau 1

L'examen intervient après validation de l'ensemble des modules par une attestation de formation ou par équivalence.

Il consiste en une épreuve pratique organisée en trois temps :

- Préparation d'un plan de cours d'une séance d'une à deux heures suivant le module pédagogique choisi (labo ou moniteur).
- Animation d'une partie de la séance de 20 à 30 minutes avec un groupe d'élèves devant un jury d'au moins deux personnes. Durant cette séance le candidat sera jugé sur ses compétences pédagogiques, d'animation de groupe et d'application des règles de sécurité.

Un entretien oral de 20 minutes entre le jury et le candidat. Dans cet entretien, le candidat pourra justifier de ses choix pédagogiques dans l'adaptation du contenu du cours au public. Cet entretien doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat sur sa connaissance des autres parties du diplôme qui n'auraient pas pu être mises en valeurs lors de l'examen, en particulier la connaissance du domaine institutionnel, l'articulation entre la source et la pratique de l'activité physique.

3. Niveau 2

Durée de formation

La formation est prévue au minimum sur 4 jours. En comptant une journée supplémentaire pour l'examen, celle-ci peut donc s'inscrire :

- Au sein des jours ouvrés d'une semaine
- Sur deux week-ends.

Les durées conseillées par module se répartissent ainsi :

Module	Durée
Préparation à l'examen de passage en défense	½ journée
Module activité physique niveau 2	1 journée
Module culture institutionnelle	½ journée
Module spécifique niveau 1	1 journée
Module pédagogique niveau 2	1 journée

Equivalence pour les modules

Passage en défense : pas d'équivalence.

Activité physique niv. 2 : mêmes équivalences que pour le module de niveau 1.

Culture institutionnelle : attester d'une participation active au sein de la fédération (commission, CA) ou des régions durant au moins 3 ans.

Description de l'examen final

L'examen intervient après validation de l'ensemble des modules par attestation de formation ou par équivalence (voir ci-dessous).

Il consiste en deux épreuves pratiques organisées en quatre temps :

- passage en défense à l'arme, ou pratique de combat au choix du candidat. Cet examen nécessite la participation d'au moins 6 venants. L'organisation de cet examen pourra se faire à l'occasion d'un stage national sous réserve que l'organisation le permet, ou lors d'une séance spécifique.
- - préparation d'un plan de cours d'une séance d'une à deux heures suivant le module pédagogique choisi de niveau 2 (labo ou moniteur)
- animation d'une partie de la séance de 20 à 30 minutes avec un groupe d'élèves devant un jury d'au moins deux personnes. Durant cette séance le candidat sera jugé sur ses compétences pédagogiques, d'animation de groupe et d'application des règles de sécurité.
- Un entretien oral de 20 minutes entre le jury et le candidat. Dans cet entretien, le candidat pourra justifier du choix de la séance mise en oeuvre, de son positionnement dans le cycle prévu, et les éventuelles adaptations à y apporter au regard des qualités observées lors de la séance. Cet entretien doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat sur sa connaissance des autres parties du diplôme qui n'auraient pas pu être mises en valeurs lors de l'examen, en particulier la connaissance du domaine institutionnel, l'articulation entre la source et la pratique de l'activité physique.

4. Niveau 3

Durée de formation

L'organisation de la formation pour le niveau 3 reste à définir.

Equivalence pour les modules

Le niveau requis pour obtenir une équivalence est celui d'un diplôme professionnel d'enseignement du sport de niveau brevet professionnel.

Toute qualification permettant d'attester de ce niveau de format vaudra équivalence.

Description de l'examen final

L'examen s'établit en 3 temps :

- - remise d'un chef-d'œuvre par le candidat devant illustrer son appréhension globale d'une partie des AMHE, et son organisation en cycle d'enseignement. Ce chef-d'œuvre peut prendre la forme d'une vidéo ou d'un mémoire écrit. Chaque document devra être remis avec autorisation pour la fédération d'en effectuer la diffusion en interne ou en externe.
- épreuve pédagogique : leçon individuelle sur 20 minutes
- entretien d'une heure portant sur la leçon individuelle, le mémoire, et le contenu des modules.

IV. Organisation administrative

Les attestations de formation avec date, lieu d'organisation, la liste des participants émargée par demi-journée, des formateurs et des modules validés sont archivés. Ces documents doivent être rassemblés par la commission pratique physique et formation pédagogique et transmis au secrétaire de la fédération.

Chaque examen doit donner lieu à un procès-verbal général précisant la date et lieu, la liste des membres du jury, avec leurs qualités, la liste des candidats et le résultat pour chaque candidat, les pièces justificatives pour chaque candidat de la validation des modules, ainsi que l'ensemble des plans de cours produits par les candidats.

Les diplômes fédéraux doivent indiquer le niveau acquis, date et lieu d'examen, le nom de l'impétrant, et noms, qualités et signature des membres du jury. Une copie numérique du diplôme est conservée par la fédération et pourra être retransmis à l'impétrant à sa demande.

V. Annexes

Ces listes de diplômes, titres ou formations donnant lieu à des équivalence ne peuvent pas être exhaustives. Par exemple certaines formations professionnelles ne délivrent pas nécessairement des diplômes.

La FFAMHE étudiera toute demande d'équivalence de modules sur la base d'attestation de formation ou de diplôme accompagnée des détails nécessaires sur le contenu de la formation ou des exigences du diplômes permettant de juger du niveau.

1. Liste des diplômes dans le milieu du sport donnant lieu à certaines équivalences

Les diplômes BPJEPS, BEES niveau 1, 2 ou 3, BEESAPT ou supérieurs (DEJEPS, ...) apportent une équivalence pour les modules de gestion de groupe, et préparation physique niveaux 1, 2 et 3. Le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs (CQP) vaut équivalence seulement pour les modules de niveau 1 et 2.

2. Liste des diplômes d'animation donnant lieu à certaines équivalences

Tous les diplômes listés dans l'Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation, à l'article 2 : .

3. Liste des formations aux premiers secours reconnues par la FFAMHE

Brevet national de secourisme (BNS), Attestation de formation aux premiers secours (AFPS), Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), brevet européen de premiers secours (BEPS). Ceci inclut évidemment les titulaires de Brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS).

Réalisation : Commission diplôme enseignant FFAMHE
Steve Planchin, Olivier Dupuis,
Fabrice Esnault, Olivier Delannoy, Thomas Lobo

FFAMHE : <http://www.ffamhe.fr>